

Sauveteur Secouriste du Travail

Objectifs

Le salarié est dans sa vie quotidienne est le premier maillon de la chaîne de secours, à l'issue de la formation il doit être capable d'adapter son comportement suivant différentes situations d'accidents, de se protéger des risques persistants, d'alerter les secours et de dispenser les premiers gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés.

Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail, protéger des dangers (de protéger à prévenir), examiner une victime, faire alerter ou alerter les secours adaptés (de faire alerter à informer la hiérarchie).

Obligations réglementaires

Art R 4224-15 ET R 4224-16 du Code du Travail :

Une formation ayant pour objet de préparer le salarié sur la conduite à tenir lorsqu'une personne est victime d'un accident ou problème de santé grave pour assurer son maintien en attendant les secours...

Public

Toute personne exerçant une activité professionnelle et souhaitant devenir un acteur de prévention dans l'entreprise.

Durée / Nombre de stagiaires

12 heures de face à face pédagogique
+2 heures sur les risques spécifiques de l'entreprise

Animation

Par un professeur formateur de Secourisme, recyclé INRS par un organisme national et habilité.

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation théorique magistrale sur supports pédagogiques (salle de cours) en face à face pédagogique.

Exercices pratiques, études de cas et mises en situation entre apprenants :

- Plan d'intervention - Travail avec mannequins : Adultes, enfants, nourrissons
- DAE (Défibrillateur Automatisé Externe)
- Outils de simulation,
- Présentation sous format informatique Vidéo et Power Point...

Évaluation / Validation

Une carte de sauveteur secouriste du travail (+ Attestation de suivi de formation) sera délivrée au stagiaire qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Cette formation est validante et suivie par l'obligation de Maintien des Acquis et des Compétences (anciennement Formations Continues) régulières.

Les personnels sont identifiés à la CARSAT (anciennement la CRAM) et répondent aux obligations du code du travail de droit privé.



Sauveteur Secouriste du Travail Programme SST

- Présentation
- Protéger
- De protéger à prévenir
- Examiner la victime
- De faire alerter à Informer
- Secourir
- Situation inhérentes aux risques spécifiques à l'entreprise.